

N° 7850³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROPOSITION DE LOI

ayant pour objet de prolonger le délai de prescription de l'action publique pour certaines infractions commises sur mineur et portant modification du Code de procédure pénale

* * *

RETRAIT DU ROLE DES AFFAIRES DES LA CHAMBRE DES DEPUTES

**DEPECHE DE MADAME NANCY ARENDT EPOUSE KEMP,
DE MADAME MARTINE HANSEN ET DE MONSIEUR GILLES
ROTH AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(17.7.2023)

Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de vous solliciter afin de voir retirer du rôle des affaires la proposition de loi 7850 ayant pour objet de prolonger le délai de prescription de l'action publique pour certaines infractions commises sur mineur et portant modification du Code de procédure pénale déposée par Madame la Députée Nancy Arendt le 30 juin 2021.

En effet, le projet de loi 7949 portant modification 1° du Code pénal ; 2° du Code de procédure pénale ; en vue de renforcer les moyens de lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des mineurs tel qu'amendé par la Commission de la Justice et qui figure sur l'ordre du jour de la séance publique du mercredi 19 juillet rejoint majoritairement les objectifs poursuivis par la proposition de loi de Madame Arendt et les modifications législatives y suggérées.

Nous vous serions reconnaissants dans ce contexte de bien vouloir intervenir auprès du Président de la Commission de la Justice afin que figure aussi bien dans le rapport écrit que dans le rapport oral relatifs au projet de loi susmentionné la contribution non négligeable de notre groupe politique aux travaux parlementaires en la matière.

Veillez agréer, Monsieur le Président, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de nos sentiments distingués.

Gilles ROTH

Martine HANSEN

Nancy ARENDT

Co-Présidents du groupe politique CSV

Députée

